

États financiers trimestriels consolidés de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Le 31 décembre 2003

(non vérifié)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre 2003

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2003	31 mars 2003	31 décembre 2002
ACTIF			
Placements (note 2)	30 923 521 \$	17 861 767 \$	18 413 495 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2)	160 581	40 624	31 351
Montants exigibles des courtiers	19 293	35 005	4 818
Locaux et matériel	1 032	1 112	1 093
Autres actifs	2 001	980	325
TOTAL DE L'ACTIF	31 106 428	17 939 488	18 451 082
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 2)	150 923	449 757	5 940
Montants payables aux courtiers	7 062	34 497	8 491
Créditeurs et charges à payer	6 403	4 490	4 629
TOTAL DU PASSIF	164 388	488 744	19 060
ACTIF NET	30 942 040 \$	17 450 744 \$	18 432 022 \$

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) accumulé(e)			
provenant de l'exploitation	1 583 730	(4 238 916)	(3 093 002)
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada	29 358 310	21 689 660	21 525 024
ACTIF NET	30 942 040 \$	17 450 744 \$	18 432 022 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé des résultats et de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation

Périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2003

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2003	2002	2003	2002
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT	2 795 502 \$	1 002 440 \$	5 834 721 \$	(2 996 337) \$
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION				
Frais généraux	1 884	1 238	5 393	3 187
Salaires et avantages sociaux	1 490	1 528	5 120	3 972
Honoraires de services professionnels et services-conseils	673	395	1 562	1 072
Honoraires des gestionnaires de placement externes	-	60	-	1 808
	4 047	3 221	12 075	10 039
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION	2 791 455	999 219	5 822 646	(3 006 376)
PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(1 207 725)	(4 092 221)	(4 238 916)	(86 626)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 583 730 \$	(3 093 002) \$	1 583 730 \$	(3 093 002) \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Périodes de trois mois et neuf mois terminées le 31 décembre 2003

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2003	2002	2003	2002
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	27 416 500 \$	16 914 512 \$	17 450 744 \$	14 284 966 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Transferts du Régime de pensions du Canada	734 085	518 291	7 668 650	7 153 432
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	2 791 455	999 219	5 822 646	(3 006 376)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	3 525 540	1 517 510	13 491 296	4 147 056
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	30 942 040 \$	18 432 022 \$	30 942 040 \$	18 432 022 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

31 décembre 2003

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	Juste valeur		
	31 décembre 2003	31 mars 2003	31 décembre 2002
ACTIONS (note 2)			
Canada			
Placements sur les marchés publics	18 731 537 \$	11 050 810 \$	11 802 440 \$
Placements sur les marchés privés	270 250	260 609	240 756
	19 001 787	11 311 419	12 043 196
Étranger			
Placements sur les marchés publics	6 828 633	4 245 184	4 936 241
Placements sur les marchés privés	1 419 296	1 264 851	752 137
	8 247 929	5 510 035	5 688 378
TOTAL DES ACTIONS			
(Coût : 31 décembre 2003 - 25 679 298 \$			
31 mars 2003 - 20 335 762 \$			
31 décembre 2002 - 20 170 163 \$)	27 249 716	16 821 454	17 731 574
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2b)			
Placements immobiliers sur les marchés publics	337 333	218 488	219 663
Placements immobiliers sur les marchés privés	362 234	246 484	-
Infrastructure sur les marchés privés	22 013	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL			
(Coût : 31 décembre 2003 - 776 394 \$			
31 mars 2003 - 644 914 \$			
31 décembre 2002 - 398 611 \$)	721 580	464 972	219 663
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
Titres du marché monétaire ¹			
(Coût : 31 décembre 2003 - 2 959 821 \$			
31 mars 2003 - 575 377 \$			
31 décembre 2002 - 457 100 \$)	2 952 225	575 341	462 258
TOTAL DES PLACEMENTS			
	30 923 521	17 861 767	18 413 495
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Dérivés à recevoir (note 2a)	104 701	-	-
Dividendes à recevoir	52 737	40 272	31 351
Intérêts courus	3 143	352	-
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
(Coût : 31 décembre 2003 - 55 918 \$			
31 mars 2003 - 40 716 \$			
31 décembre 2002 - 31 236 \$)	160 581	40 624	31 351
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Sommes payables aux partenariats			
de placements privés (note 2c)	-	(171 972)	-
Dette sur les biens immobiliers (note 2b)	(150 923)	(152 000)	-
Facilité de crédit (note 3)	-	(125 000)	-
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	-	(785)	(5 940)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
(Coût : 31 décembre 2003 - 150 923 \$			
31 mars 2003 - 452 067 \$			
31 décembre 2002 - montant nul)	(150 923)	(449 757)	(5 940)
PLACEMENTS NETS			
	30 933 179 \$	17 452 634 \$	18 438 906 \$

¹ Comme l'explique plus en détail la note 2a, au 31 décembre 2003, 2,4 milliards de dollars de titres canadiens du marché monétaire (250 millions de dollars au 31 mars 2003; 97 millions de dollars au 31 décembre 2002), ainsi que des swaps et des contrats à terme standardisés sur indice boursier canadien avaient pour effet d'accroître l'exposition au marché des actions de sociétés ouvertes canadiennes et 399 millions de dollars de titres étrangers du marché monétaire (montant nul au 31 mars 2003; 325 millions de dollars au 31 décembre 2002) ainsi que des contrats à terme standardisés étrangers avaient pour effet d'accroître l'exposition au marché des actions de sociétés ouvertes étrangères.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

31 décembre 2003

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2003		31 mars 2003		31 décembre 2002	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS¹						
Canada	21 491 554 \$	69.5%	11 560 652 \$	66.2%	12 140 332 \$	65.8%
Étranger ²	8 648 008	28.0%	5 510 035	31.6%	6 012 935	32.6%
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL						
Immobilier ³	548 644	1.8%	312 972	1.8%	219 663	1.2%
Infrastructure	22 013	0.1%	-	-	-	-
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE						
Titres du marché monétaire ⁴	222 960	0.6%	68 975	0.4%	65 976	0.4%
	30 933 179 \$	100.0%	17 452 634 \$	100.0%	\$ 18,438,906	100.0%

¹ Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants, comme l'explique plus en détail la note 2a.

² Comprend des dettes sur des actions de sociétés fermées, compensées par des titres du marché monétaire détenus en vue de les rembourser, comme l'explique plus en détail la note 2c.

³ Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2b.

⁴ Comprend le passif lié à la facilité de crédit, les intérêts courus à recevoir et les dividendes à recevoir.

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2003

(non vérifié)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). L'Office est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. Ces sommes doivent être investies en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») ainsi que sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2003 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

b) *Évaluation des placements*

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- i) Le cours des actions cotées en bourse représente la juste valeur.
- ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et des fonds d'infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds où sont effectués les placements. Les valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodologies se fondent sur des facteurs tels que les

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2003

(non vérifié)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements privés, sauf indication de dépréciation permanente.

- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les transactions d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché des instruments aux caractéristiques semblables.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps, est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les cours des actifs sous-jacents aux caractéristiques semblables. La juste valeur des contrats à terme standardisés est fondée sur les cours du marché.
- v) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, correspond approximativement à la juste valeur.

2. PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 31 décembre 2003, ces actifs totalisaient environ 31,1 milliards de dollars (au coût) (31,4 milliards de dollars au 31 décembre 2002) et étaient composés principalement de titres de créance provinciaux.

L'état consolidé du portefeuille de l'Office fournit des renseignements sur les placements ainsi que les sommes à recevoir sur ceux-ci et les passifs liés aux placements au 31 décembre 2003.

a) *Contrats dérivés*

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2003

(non vérifié)

2. PLACEMENTS (suite)

Au 31 décembre 2003, l'Office détenait des contrats à terme standardisés sur l'indice S&P/TSX 60 et l'indice S&P 500 négociés en bourse. Il détenait également des contrats d'échange (swaps) sur actions qui prévoyaient l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'un indice boursier canadien. Les montants nominaux de référence des contrats à terme standardisés étaient de 109 millions de dollars (97 millions de dollars au 31 décembre 2002) et de 399 millions de dollars (325 millions de dollars au 31 décembre 2002), respectivement. Le montant nominal de référence des contrats d'échange était de 2,3 milliards de dollars (montant nul au 31 décembre 2002). Tous les contrats dérivés avaient une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux de référence servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour déterminer la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

La juste valeur des contrats à terme standardisés et des contrats d'échange (swaps), qui était de 1 133 000 \$ au 31 décembre 2003 ((5 940 000) \$ au 31 décembre 2002) et de 103 567 000 \$ (montant nul au 31 décembre 2002), respectivement, est comptabilisée à titre d'actif dans le bilan. Conformément aux politiques de placement, les contrats dérivés sont entièrement couverts par des espèces et quasi-espèces. L'effet économique de ce placement sur la composition d'ensemble de l'actif a été d'accroître la part des actions canadiennes et non canadiennes de 8,1 % et 1,3 %, respectivement, et de diminuer d'autant celle des titres du marché monétaire.

b) *Placements à rendement réel*

Pendant le trimestre terminé le 31 décembre 2003, l'Office a effectué son premier placement dans un fonds d'infrastructure sur les marchés privés. Au 31 décembre 2003, la valeur totale de ce placement était de 22 013 000 \$.

L'Office investit actuellement dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 décembre 2003, la part de la filiale dans ces placements comprenait 362 234 000 \$ d'actifs (montant nul au 31 décembre 2002) et 150 923 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (montant nul au 31 décembre 2002) d'une durée de huit ans, à un taux d'intérêt fixe de 6,57 %.

c) *Sommes payables aux partenariats de placements privés*

Les sommes payables aux partenariats au 31 mars 2003 représentaient le deuxième versement à effectuer à une société en commandite relativement à l'achat par le partenariat pendant l'exercice précédent d'un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées. La somme a été payée en septembre 2003.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2003

(non vérifié)

2. PLACEMENTS (suite)

d) *Frais de gestion*

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1,5 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements en actions de sociétés fermées de l'Office. Comme l'explique plus en détail la note 1 b), la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent sont constatés à titre de gains ou de pertes.

3. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Office maintient une facilité de crédit non garantie de 300 000 000 \$ pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme, liés à ses activités de placement. Au 31 décembre 2003, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était nul (montant nul au 31 décembre 2002).

4. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés et des opérations de placement dans de l'immobilier et de l'infrastructure, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2003, ces engagements en cours totalisaient 3,9 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars au 31 décembre 2002).

5. MODIFICATION LÉGISLATIVE

La loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* a été sanctionnée le 3 avril 2003 et doit à présent recevoir l'approbation des provinces. Ses dispositions prévoient le transfert à l'Office des actifs du RPC qui sont actuellement gérés par le gouvernement fédéral. À l'entrée en vigueur de la loi, ces actifs seront transférés à l'Office sur une période de trois ans. Les actifs du RPC comprennent un portefeuille d'obligations et un solde liquide d'exploitation qui, au 31 décembre 2003, totalisaient environ 31,1 milliards de dollars (au coût).